**_MIRARI VOS_, 15 août 1832**
**GREGOIRE XVI, PAPE**

VÉNÉRABLES FRÈRES[1],
*Salut et Bénédiction Apostolique.*

Vous êtes sans doute étonnés que, depuis le jour où le Ciel a imposé à notre faiblesse le fardeau du gouvernement de l'Eglise, nous ne vous ayons pas encore adressé nos Lettres, comme la coutume introduite même dès les premiers temps et notre affection pour vous semblaient nous le commander : C'était bien, il est vrai, le plus ardent de nos vœux de vous ouvrir notre cœur dès les premiers jours et de vous faire entendre, dans la communication de l'esprit, cette voix avec laquelle nous avons relu, dans la personne du Bienheureux PIERRE, l'ordre de confirmer nos frères (Luc, 22. 32). Mais vous savez assez par quels maux et par quelles calamités nous avons été assaillis dès les premiers instants de notre Pontificat, et comment, poussés tout-à-coup au milieu des vagues furieuses, nous serions devenus, sans un miracle de la Droite du Seigneur, la victime de l'affreuse conspiration des impies, et engloutis par les flots, le juste sujet de vos gémissements.

Notre cœur se refuse à renouveler, par le triste tableau de tant de périls, la douleur qu'ils nous ont causée, et nous bénissons plutôt le Père de toute consolation qui, par la dispersion des traîtres, nous a arrachés au danger imminent et nous a accordé, en apaisant la plus terrible tempête, de respirer après une si grande crainte. Nous nous proposâmes aussitôt de vous communiquer nos desseins pour la guérison des plaies d'Israël ; mais le poids énorme de soucis dont nous fûmes accablés pour le rétablissement de l'ordre public, retarda encore l'exécution de nos désirs.

A ce motif de silence, s'enjoignit un nouveau, causé par l'insolence des factieux qui s'efforcèrent de lever une seconde fois l'étendard de la rébellion. A la vue de tant d'opiniâtreté de la part d'hommes dont la fureur effrénée, loin de s'adoucir, semblait plutôt s'aigrir et s'accroitre par une trop longue impunité et par les témoignages de notre paternelle indulgence, nous avons dit enfin, quoique l'âme navrée de douleur, en vertu de l'autorité qui nous a été conférée de Dieu, les arrêter, la verge de la sévérité à la main (I Cor. 4, 21) ; et depuis, comme vous pouvez bien conjecturer, notre sollicitude et nos fatigues n'ont fait qu'augmenter de jour en jour.

Mais puisque, après des retards nécessités par les mêmes causes, nous avons pris possession du Pontificat dans la Basilique de Latran, selon l'usage et les institutions de nos Prédécesseurs, mettant enfin de côté tout délai, nous nous hâtons vers vous, Vénérables Frères, et nous vous donnons, comme un témoignage de nos sentiments pour vous, cette lettre écrite en ce jour d'allégresse où nous célébrons, par une fête solennelle, le triomphe de la très Sainte Vierge, et son entrée dans les cieux. Daigne celle dont nous avons senti la protection et la puissance au milieu des plus violents orages, nous assister aussi dans le devoir que nous remplissons envers vous, et inspirer d'en haut à notre âme les pensées et les mesures, qui seront les plus salutaires au troupeau de Jésus-Christ !

C'est, il est vrai, avec une profonde douleur et l'âme accablée de tristesse, que nous venons à vous, connaissant votre zèle pour la religion et les cruelles inquiétudes que vous inspirent les grands dangers qui l'environnent. Car nous pouvons le dire en toute vérité : c'est maintenant l'heure accordée à la puissance des ténèbres pour cribler, comme le froment, les enfants d'élection (Luc, 22, 53). *La terre est vraiment dans le deuil et dépérit infectée par ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, changé la justice et dissipé l'alliance éternelle* (Luc, 24, 5).

Nous vous parlons, Vénérables Frères, de maux que vous voyez de vos yeux, et sur lesquels par conséquent nous versons des larmes communes. La perversité, la science sans pudeur, la licence sans frein s'agitent pleines d'ardeur et d'insolence. La sainteté des mystères n'excite plus que le mépris, et la majesté du culte divin, cette puissance dont l'esprit de l'homme ne peut ni se défendre ni se passer, est devenue, pour les hommes pervers, un objet de blâme, de profanation, de dérision sacrilège. De là, la saine doctrine altérée et les erreurs de toute espèce semées partout avec scandale. Les rites sacrés, les droits, les institutions de l'Eglise, ce que sa discipline a de plus saint, rien n'est plus à l'abri de l'audace de ces langues iniques. Elle est cruellement persécutée, notre Chaire de Rome, ce Siége du Bienheureux PIERRE sur lequel le Christ a posé le fondement de Son Eglise ; et les liens de l'unité sont chaque jour affaiblis de plus en plus, ou rompus avec violence. La divine autorité de l'Eglise est attaquée ; ses droits lui sont arrachés ; on la tient

---

Traduction tirée de la revue ecclésiastique *L'Invariable, nouveau Mémorial Catholique*, dixième livraison, tome 2, pp. 214 à 252, sans date, mais probablement de 1832. Toutes les notes sont de la Revue.

[1] Dans la situation prodigieuse où se trouvent l'Eglise et la société, les catholiques attendaient avec une pieuse impatience que le nouveau Pontife élevé sur la Chaire de vérité leur fit entendre sa voix ; car, d'avance, ils étaient sûrs qu'elle répondrait à tous les besoins de la Chrétienté. L'Encyclique n'a pas trompé leurs espérances ; jamais le Successeur de PIERRE n'a tenu un langage plus ferme, plus absolu, plus souverain. Son infaillible autorité proclame la doctrine de l'Eglise sur les plus importantes questions qui occupent et divisent aujourd'hui les esprits, et les déplorables erreurs de certains écrivains catholiques sont surtout condamnées avec une énergie d'indignation si positive et une telle clarté *d'application,* qu'ils ne pourraient continuer à les soutenir sans tomber *dans* la révolte, et que pour réparer le mal qu'elles ont fait et le scandale qu'elles ont causé, ils se hâteront sans doute d'en publier une rétractation franche, pleine et entière.
Cependant *le Courrier Lorrain,* cité par le *Courrier de l'Europe,* s'obstinant encore à affirmer, à *la date du 23 août,* que ces doctrines *n'ont été l'objet, de la part du Saint-Siège, d'aucune condamnation directe ni indirecte,* et que même, en attendant le résultat d'un examen *qui durera peut-être des années, plusieurs Cardinaux ont engagé* leur principal défenseur à *rompre de nouveau le silence et à reprendre au moins une partie de ses travaux,* nous avons cru nécessaire d'opposer à une si téméraire assertion une réponse qui fût enfin sans réplique. Dans ce but, nous attacherons, en forme de notes, à cette traduction, un grand nombre de passages extraits de *l'Avenir,* et auxquels l'Encyclique parait faire plus particulièrement allusion. Ainsi, le lecteur pourra comparer la doctrine de l'Eglise aux doctrines des rédacteurs de ce journal, et juger jusqu'à quel point les foudroyantes paroles du Souverain Pontife leur sont applicables. Si même il était quelque lecteur qui eût cru d'abord ses paroles trop sévères faute de connaître l'énormité des erreurs qu'elles condamnent, nos citations lui prouveront que cette grande sévérité n'est autre chose que la plus stricte justice.

dans la dépendance d'une politique toute terrestre, et à force d'injustice, on la dévoue au mépris des peuples, la réduisant à une servitude honteuse. L'obéissance due aux Evêques est détruite et leurs droits sont foulés aux pieds. On entend retentir les académies et les universités d'opinions nouvelles et monstrueuses, et ce n'est plus en secret ni sourdement qu'elles attaquent la foi catholique, mais c'est une guerre horrible et impie qu'elles lui déclarent en public et à découvert. Les leçons et les exemples des maîtres pervertissent ainsi la jeunesse ; les désastres de la religion prennent un accroissement immense, et la plus effrayante immoralité gagne et s'étend sans bornes. Ainsi, quand une fois ont été rejetés avec mépris les liens sacrés de la religion, qui seuls conservent les royaumes et maintiennent la force et la vigueur de l'autorité, on voit l'ordre public disparaître, la souveraineté dépérir et toute puissance légitime menacée d'une révolution toujours plus prochaine[1]*.* Abîme de malheurs sans fond, qu'ont surtout creusé ces sociétés conspiratrices, dans lesquelles les hérésies et les sectes ont, pour ainsi dire, vomi comme dans une espèce de sentine, tout *ce* qu'il y a dans leur sein de licence, rie sacrilège et de blasphème[2]*.*

Telles sont, Vénérables Frères, avec beaucoup d'autres encore et peut-être plus graves, qu'il serait aujourd'hui trop long de détailler et que vous connaissez tous, les causes d'une douleur cruelle et sans relâche pour nous, qui nous a toujours abreuvés d'amertume, nous qui, établis sur la Chaire du Prince des Apôtres, devons plus que personne, être dévorés du zèle de la maison de Dieu. Mais puisque la place divine que nous occupons nous avertit qu'il ne suffit pas de déplorer ces innombrables malheurs, si nous ne faisons aussi tous nos efforts pour en tarir les sources, nous réclamons l'aide de votre foi, et nous faisons un appel à votre zèle pour le salut du sacré troupeau, Vénérables Frères, vous dont la vertu et la religion si connues, dont la singulière prudence et la vigilance infatigable augmentent notre courage et répandent le baume de la consolation dans notre âme affligée par tant de désastres. Car c'est à nous, c'est notre partage d'élever la voix, d'empêcher par nos efforts réunis que le sanglier de la forêt n'arrache la vigne et que le loup n'immole le troupeau du Seigneur. C'est à nous de ne conduire les brebis que dans des pâturages qui leur soient salutaires et où l'on n'ait pas à craindre pour elles une seule herbe malfaisante. Loin de nous donc, mes très chers Frères, au milieu de fléaux, de dangers si multipliés et si menaçants, loin de nous l'insouciance et les craintes de pasteurs qui abandonneraient leurs brebis ou qui se livreraient à un sommeil funeste auprès du troupeau privé de leurs soins. Agissons donc en unité d'esprit pour notre cause commune ; ou plutôt, pour la cause de Dieu et contre de communs ennemis, pour le salut de tout le peuple, unissons notre vigilance, unissons nos efforts.

---

[1] A côté de cette peinture si tristement fidèle de la société, nous placerons quelques traits empruntés aux éblouissantes peintures que *l'Avenir* a données de cette même société, telle que *les jeunes-hommes* de la génération actuelle l'ont faite, ou la feront. On verra que ce que le Souverain Pontife considère comme le résultat de *la Puissance des ténèbres,* ces heureux écrivains l'attribuaient au Catholicisme et à son divin fondateur, lorsqu'ils disaient :

*Que le Catholicisme soit le principe* du *changement profond qui s'opère sous nos yeux dans le monde, quiconque ne s'arrête pas à ce qui n'est qu'accidentel, mais pénètre au fond des choses, n'en saurait douter un instant.* N'est-ce pas, en effet, partout les peuples catholiques qui s'émeuvent, comme si les premiers ils eussent eu la vision des destinées futures réservées au genre humain ? Quelque chose les attire de doux comme l'espérance, quelque chose les presse de puissant comme Dieu. Plus en eux la foi a conservé de force, plus ils marchent avec ardeur, la tête haute et le cœur haletant, à la conquête de ce grand avenir qu'ils pressentent et qu'ils sont sûrs d'atteindre. *Voyez la Belgique, l'Irlande, la sainte et héroïque Pologne..... Je vous le dis,* LE CHRIST EST LA ». (L'abbé DE LAMENNAIS. *Avenir,* 29 juin 1851).

« *Les* masses sont agitées aujourd'hui d'un esprit puissant, d'un besoin, vague encore, mais réel de justice sociale ; ...cet invincible instinct ne fait que dormir dans le cœur des nations… Au jour du réveil… une autre ère de justice commencera pour l'Europe. Nous serons probablement purifiés au feu d'une effroyable guerre. Mais que voulez-vous ? *Les peuples emportent avec violence ce qui leur est dû et qu'on ne leur donne pas.* (Daguerre, *Avenir,* 31 mai 1831).

« Telle est l'œuvre divine qui, selon des voies aussi sûres que merveilleuses, bien que souvent cachées à nos regards, va s'accomplissant de siècle en siècle. L'esprit croît, et reprenant son empire sur la matière, l'idée du droit se sépare d'une manière toujours plus nette de l'idée de la force. Ce progrès sans doute n'est pas uniforme partout quoique partout il existe. Il y a des aînés dans la grande famille des nations, et cette prérogative est une de celles qui visiblement appartient à la race des Francs... Or, s'il est quelque chose d'évident, c'est que la France, par un instinct irrésistible et en vertu d'une nécessité contre laquelle lutte vainement une multitude confuse de préjugés, de passions et d'intérêts divers, tend à réaliser un ordre social fondé sur l'indépendance spirituelle la plus absolue à l'égard du gouvernement, *qui ne sera désormais qu'un simple agent régulateur* placé PAR LA DÉLÉGATION NATIONALE à la tête d'un système d'administrations *libres,* pour les unir entre-elles et en former un tout harmonique et vivant. Et cet ordre social qui, *malgré les obstacles qu'on y oppose,* s'établira plus ou moins prochainement en France, *pénétrera aussi peu-à-peu, à mesure que les peuples y seront préparés, dans le reste de l'Europe* ET AU DELA, *proportionnellement aux progrès futurs du Christianisme dans le monde.* (L'abbé DE LAMENNAIS, *Avenir,* 28 juin 1851).

[2] *L'Avenir* a dit : « Depuis cinquante ans, les sociétés secrètes exercent sur l'Europe une action d'autant plus puissante, que sa nature est moins connue... Elles inspirent à tous les gouvernements un *inconcevable* effroi. Les plus *rigoureuses* précautions sont prises pour se préserver de leur influence… En *Espagne,* en Russie, en Pologne, en Allemagne, en Italie, elles ont longtemps échappé à toutes les recherches, et leur mystère serait encore un indissoluble problème, si le succès qu'elles ont obtenu en France n'avait enfin soulevé le voile dont se couvraient les associations françaises. Grace aux révélations de la tribune, personne n'ignore aujourd'hui *la part qui leur revient dans les journées de juillet.* Nous savons tous *qu'elles ont puissamment* contribué AU MAINTIEN DE L'ORDRE au milieu du désordre, A L'ACCORD si PARFAIT *qui s'est établi entre les éléments les plus opposés.* Beaucoup de choses s'expliquent par leur présence, et même il est permis de croire *qu'elles n'ont point été étrangères* A LA CLÉMENCE DES VAINQUEURS... Comme le pays lui-même, *elles ont fait des progrès : aussi leur triomphe a-t-il été* une VICTOIRE *et non un massacre* » (de Coux, *Avenir,* 25 avril 1851).

Une association patriotique s'organise maintenant à Paris sur le modèle de l'association de la Moselle, et déjà de nombreuses signatures attestent ses progrès. *Elle a pour but avoué la défense du principe de la souveraineté du peuple,* et comme les membres dont elle se compose *voient, dans la branche aînée de la maison de Bourbon, le symbole vivant du principe contraire,* ils s'engagent sur la vie et sur l'honneur à combattre, par tous les sacrifices personnels et pécuniaires, les étrangers et les Bourbons, et à ne jamais transiger avec eux à quelque extrémité que la patrie soit réduite. Tel est le but de cette association ». …Puis, *L'Avenir* ajoute : « *le salut de la France sortira du principe d'association...* Aussi, *quelqu'usage que l'on fasse de ce principe, quelles que soient les premières conséquences qui en découlent, nous n'avons garde de le compromettre, en reconnaissant au gouvernement le droit d'en prévenir* LES ABUS. (Même *les abus ! ! !)*

Or, vous obtiendrez un plein succès, si, comme l'Episcopat vous en fait un devoir, vous avez les yeux ouverts sur vous et sur la doctrine, vous redisant sans cesse à vous-mêmes que *toute nouveauté bat en brèche l'Eglise universelle (*S. Célestin, Ep. 21 aux Evêques des Gaules*),* et que d'après l'avertissement du saint Pape Agathon (Ep. à l'Emp. Labb. Tom. 2. pas. 233. Edit. de Mansi), *rien de ce qui a été défini selon les règles canoniques ne supporte ni diminution, ni changement, ni addition et repousse toute altération du sens et même des paroles.* C'est ainsi que demeurera ferme et inébranlable cette unité qui repose sur le Siégé de PIERRE comme sur son fondement, en sorte que la source d'où dérivent, sur toutes les églises, les droits sacrés de la communion catholique, *soit aussi pour toutes un mur qui les défende, un asile qui les couvre, un port qui les préserve du naufrage et un trésor qui les enrichisse de biens incalculables* (S. Innocent. Ep. 2. Constant). Ainsi donc, pour réprimer l'audace de ceux qui s'efforcent, ou d'anéantir les droits du Saint-Siège, ou d'en détacher les églises dont il est le soutien et la vie, réclamez sans cesse des fidèles le tribut de foi et de respect filial qu'ils lui doivent, et faites retentir à leur oreille ces paroles de saint Cyprien *c'est une erreur de croire être dans l'Eglise lorsqu'on abandonne le Siégé de PIERRE qui est le fondement de l'Eglise* (S. Cyprien : *de l'unité de l'Eglise*).

Ce doit donc être le but de vos efforts et l'objet d'une vigilance continuelle, de garder le dépôt de la foi au milieu de cette vaste conspiration d'hommes impies que nous voyons, avec la plus vive douleur, formée pour le dissiper et le perdre. Que tous se souviennent que le jugement sur la saine doctrine dont on doit nourrir le peuple, que le gouvernement et l'administration de l'Eglise entière appartiennent au Pontife Romain, *à qui* a *été confié, par notre Seigneur Jésus-Christ,* comme l'ont si clairement déclaré les Pères du Concile de *Florence, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle* (Concile de Florence, Sess. 25. Définit. Labb. Tom. 18, col. 527. Edit. de Venise). Quant aux Evêques en particulier, leur devoir est de rester inviolablement attachés à la Chaire de PIERRE, de garder le saint dépôt avec une fidélité scrupuleuse, et de paître, autant qu'il est sous leur pouvoir, le troupeau de Dieu. Pour les prêtres, il faut qu'ils soient soumis aux Evêques et *qu'ils les honorent comme les pères de leurs âmes,* selon l'avis de saint Jérôme (Ep. 2. à Nepot. Al. 24), qu'ils n'oublient jamais qu'il leur est défendu, même par les anciens Canons, de rien faire dans le ministère qui leur a été confié, et de prendre sur eux la charge d'enseigner et de prêcher *sans l'approbation de l'Evêque à qui le soin des fidèles a été remis et qui rendra compte de leurs âmes* (Can. Apost. 38. Labh. Tom. 1. pag. 38). Qu'on tienne enfin pour une vérité certaine et incontestable, que tous ceux qui cherchent à troubler en quoique ce soit cet ordre établi par les Canons, ébranlent autant qu'il est en eux la constitution de l'Eglise[1].

Ce serait donc un attentat, une dérogation formelle au respect que méritent les lois ecclésiastiques, de blâmer, par une liberté insensée d'opinion, la discipline que l'Eglise a consacrée, par qui sont réglées l'administration des choses saintes et la conduite des fidèles, qui détermine les droits de l'Eglise et les obligations de ses ministres, de la dire ennemie des principes fixes du droit naturel, ou incapable d'agir par son imperfection même, ou soumise à l'autorité civile[2].

---

[1] D'après ces paroles, il est donc formellement défendu aux prêtres *d'enseigner* sans l'autorisation des Évêques, et à plus forte raison aux fidèles, dont le premier devoir est de recevoir l'enseignement. Et cependant *l'Avenir* a dit :
*« Nous demandons la liberté d »enseignement, parce qu'elle est* de DROIT NATUREL et pour ainsi dire la première liberté de la famille, *et parce qu'il n'existe pas sans elle de* LIBERTÉ RELIGIEUSE, ni de LIBERTÉ D'OPINIONS. *(L'Abbé de* LAMENNAIS 7 décembre 1830). Et pour que l'on sache bien ce que *l'Avenir* entend par *enseignement,* il avait dit précédemment : « La liberté d'enseignement est une loi ; *elle est plus qu'une loi : elle est contemporaine et sœur de tout pouvoir vivant en France :* elle est assise sous les quatre pieds du trône... la servitude de l'enseignement est incompatible avec quelque liberté que ce soit ; *car la liberté s'obtient par l'enseignement, se conserve par l'enseignement…* si les siècles ont enfanté péniblement la liberté, s'il en a coûté aux hommes tant de larmes,... quelle en a été la cause, sinon qu'il leur a fallu dérober l'enseignement avec autant de peine que Prométhée enleva le feu du ciel ?... Car les despotes ont voulu enseigner seuls les peuples, plus hardis en cela que Dieu lui-même, *qui n'a pas voulu enseigner* SEUL *l'homme venant au Monde,* DE PEUR D'EN FAIRE UN ESCLAVE DE LA VERITE... Personne ne doute de cela, tout le monde sait que l'enseignement et la liberté ont creusé, le long des âges, deux sillons illustres et inséparables dans leur fortune. Comment donc l'enseignement serait-il esclave, *aujourd'hui que la liberté est devenue la victoire ?....* L'humanité veut le progrès ; c'est la fin de toute liberté ;… vouloir la liberté sociale et le progrès de l'humanité sans liberté d'enseignement, c'est vouloir un phénomène sans cause. On ne l'a pas même assez remarqué : *presque toute liberté est une liberté d'enseignement. La liberté de la presse est une liberté d'enseignement ; la liberté des cultes est une liberté d'enseignement,...* Et la raison de cela est dans la définition même de la liberté, de ce nom mystérieux, *semblable au nom divin de la religion,...* dans lequel tontes les nations espèrent avec une invincible patience. (*L'Abbé* LACORDAIRE, *Avenir,* 18 octobre 1850).
On pourrait multiplier à l'infini les citations de ce genre. Mais à quoi bon ? Qui ne sait que MM. les écrivains de *l'Avenir,* mettant leur doctrine en pratique, n'ont jamais soumis à leur évêque ni leurs discours ni leurs écrits, et qu'ils ont toujours paru croire qu'ils ne tenaient que d'eux-mêmes la mission d'enseigner ?

[2] Les écrivains de *l'Avenir* n'ont cessé de répéter que les Concordats avaient *avili, asservi* le Catholicisme, qu'ils en avaient fait un Catholicisme *dégénéré, esclave, abâtardi,* où les Evêques et le Saint-Siège lui-même étaient entravés dans leur liberté et soumis au pouvoir civil, que c'était aux prêtres et même aux simples fidèles qu'appartenait l'initiative de supplication, d'avertissement, et surtout *l'appel à la liberté, qui monte à la hâte vers le ciel au milieu d'un vaste silence* » (Voyez, entre autres articles, ceux du 28 décembre 1850, du 11 et du 17 janvier 1851). Dans celui du 11 janvier, au sujet de la nomination des Evêques par le Roi, *l'Avenir* a dit : « Le principe était posé, ils (les Evêques) en tiraient les conséquences. Nous avons eu des mandements *électoraux ;* mais*,* au fond, ces mandements n'étaient-ils pas renfermés dans les plis mêmes des ordonnances royales qui nommaient les Evêques ? Et puisqu'il devait y avoir des mandements *électoraux,* pourquoi n'y aurait-il pas eu, d'après le même principe, des Missions *politiques ?* Des prêtres, pleins de zèle, ont parcouru la France, et le salut des âmes était le premier but de leurs pénibles travaux ; mais, en même temps, *l'autel et le trône* leur semblaient devoir figurer ensemble dans leurs sermons, *les Bourbons et la foi* dans les refrains de leurs cantiques, aussi naturellement que le Sceau du Pêcheur et le contreseing d'un ministre figuraient à la fois sur les diplômes moitié sacrés, moitié profanes, qui donnaient des successeurs aux Apôtres… Telle a été une des principales causes de l'irritation qui a amené leur chute... Pourtant, qu'était-ce au fond que ces missions *politiques ?* Rien autre chose que l'alliance de l'Eglise et de l'Etat qui se développait. Ce système embrassait tout, descendait à tout, pour tout compromettre… Il était question, dans les vieilles doctrines de l'Orient, d'une essence céleste, tombée dans les liens de l'épaisse matière, dans les bas lieux de la création, loin du séjour de la lumière, de la liberté pure et de la vie : *fidèle emblème du Christianisme,* précipité dans la tourbe des intérêts humains. Ce fatal système s'offrit, sous un symbole extérieur, aux adorations de la foule, *et la croix aux fleurs-de-lys, la croix politique IMPOSEE à nos temples, proclama que le*

Mais puisque, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, il est certain que *l'Eglise a été instruite par Jésus-Christ et par ses Apôtres et que l'Esprit-Saint, par une assistance de tous les jours, ne manque jamais de lui enseigner toute vérité* (Concile de Trente. Session 15. Déc. sur l'Eucharistie) *;* c'est le comble de l'absurdité et de l'outrage envers elle de prétendre qu'une *restauration* et qu'une *régénération* lui sont devenues nécessaires pour assurer son existence et ses progrès, comme si on pouvait croire qu'elle aussi fût sujette, soit à la défaillance, soit à l'obscurcissement, soit à toute autre altération de ce genre. Et que veulent ces novateurs téméraires, sinon *donner de nouveaux fondements à une institution qui ne serait plus, par-là même, que l'ouvrage de l'homme,* et réaliser ce que S. Cyprien (Ep. 52. *Edit.* de Baluz) ne peut assez détester, *en rendant l'Eglise toute humaine de divine qu'elle est*[1]*.*

Qu'ils pèsent mûrement, les auteurs de semblables machinations, qu'au seul Pontife Romain, d'après le témoignage de saint Léon, *a été confiée la dispensation des Canons,* que lui seul, et non pas un simple particulier, a le pouvoir de prononcer *sur les règles sanctionnées par les Pères,* et qu'ainsi, comme le dit saint Gélase (Ep. Aux Ev de Lucanie), *c'est à lui de balancer entre eux les divers Décrets des Canons et de limiter les ordonnances des prédécesseurs, de manière à relâcher quelque chose de leur rigueur et de les modifier selon que, pour la restauration des églises, le demande la nécessité des temps.*

C'est ici que nous réclamons la constance de votre zèle en faveur de la Religion contre les ennemis du célibat ecclésiastique, contre cette ligue honteuse qui s'agite et s'étend chaque jour, qui se grossit par le mélange impur des plus impudents philosophes de notre siècle, et même de plusieurs transfuges de l'ordre clérical qui, traîtres à leur ministère auguste, et jouets de passions séductrices, ont poussé la licence au point d'oser, en plusieurs endroits, présenter aux princes des requêtes, même publiques et réitérées, pour obtenir l'abolition de ce point sacré de discipline. Mais nous rougissons d'arrêter longtemps vos regards sur de si honteuses tentatives, et pleins de confiance en votre religion, nous nous reposons sur vous du soin de défendre de toutes vos forces, d'après les règles des Saints Canons, une loi d'une si

---

*Fils de Dieu était descendu, il y a dix-huit cents ans, sur la terre, pour rendre à la monarchie de Louis XIV quelques petits services au commencement du dix-neuvième siècle...* Le monde connaît les résultats de cet état de choses. La religion perdait, aux yeux des peuples, sa dignité, en se plaçant sous la dépendance du gouvernement… Pour peu que cet état se fût prolongé, la ruine de la religion devait en sortir inévitablement. Mais il y a des gens qui s'en consolaient en disant que le Christianisme, *enterré sous le trône,* aurait au moins *une fosse* LEGITIME ».

Voilà comment *l'Avenir* parlait des Concordats entre le Souverain Pontife et les souverains *légitimes ;* comment ils parlaient des Evêques nommés et institués en vertu de ces Concordats ; comment il parlait des missionnaires envoyés par ces Evêques ; comment enfin, en haine des fleurs-de-lys, il parlait de la Croix !...

[1] *L'Avenir,* dans un article intitulé *Mouvement* d'ASCENSION du *Catholicisme,* a osé affirmer que le besoin d'une *régénération* pour le Catholicisme n'est pas une chose nouvelle, puisque « à *diverses reprises, on a désespéré de lui ;* qu'il eut *des chutes,* avant celle *dont cinquante ans de prodiges commencent à le relever* (c'est-à-dire les cinquante ans de la révolution française) ; qu'entre Charlemagne et Grégoire VII, *il s'affaissa dans un chaos qui dura pendant le neuvième, le dixième et la moitié du onzième siècle* ; que l'Eglise, emprisonnée par l'erreur dans une portion de l'Europe, n'avait plus qu'un territoire aussi désolé que rétréci ; que *sa discipline s'était perdue* dans le trouble des guerres ; que *sa science avait péri* avec ses grands hommes, et que des Papes faisaient succéder, sur la Chaire apostolique, à des crimes inouïs, des malheurs plus tragiques encore ». Et plus loin il ajoute : « Certes, en 1778, quand Voltaire mourut, quand Rousseau rendit à Dieu cette âme harmonieuse qui pleura toute sa vie dans la solitude les maux d'une société perdue, *alors le désespoir pouvait entrer dans le cœur d'un Catholique, et* si quelqu'un d'eux n'est pas mort du spectacle qu'il avait sous les yeux, j'en *suis fâché ;* ou plutôt, Rousseau mourut pour nous. Rousseau fut créé de Dieu, pour être le Jérémie païen des deux siècles païens qui allaient s'achever dans les révolutions, et la destinée de ce nom-là n'est pas encore accomplie tout-entière. Mais en 1830, c'est arriver trop tard pour pleurer nos malheurs, quand les églises des Etats-Unis, de l'Irlande, de la Belgique et de la France, sont sorties par d'incroyables évènements, des mains qui avaient cru tenir pour jamais enchaînées la liberté des hommes et *celle de Dieu.* Washington (*protestant* comme chacun sait) a commencé il y a cinquante ans *la* RÉDEMPTION *du Catholicisme, et* sa tombe reçoit aujourd'hui, dans les respects des deux mondes, le prix d'une grande mission fidèlement remplie. L'Eglise des Etats-Unis *est une merveille qui ne s'était jamais vue* ». (*L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir,* 7 janvier 1831). Ailleurs, pour montrer par quels degrés progressifs le Christianisme a dû passer avant d'arriver aux cinquante ans de révolution *qui commencent à le relever*, et à la *merveille qui ne s'était jamais vue, l'Avenir* avait dit : « Au moyen âge, …la Chrétienté fut un grand collège à l'usage des peuples. Leur innocence intellectuelle et morale, durant l'état d'éducation, ne peut consister, comme celle de l'enfant, que dans l'ignorance de l'erreur et du mal.... à mesure que les peuples faisaient des progrès, la somme de leur liberté croissait : l'histoire l'atteste. L'adolescence fut pour eux, comme elle l'est pour les individus, l'âge des passions fougueuses, des penchants généreux. Voilà l'histoire des trois derniers siècles… aujourd'hui, pour plusieurs d'entre eux, le temps de la jeunesse finit. Chez ces peuples aînés, se manifeste une raison plus calme et plus grave… Un autre âge commence, et avec lui un régime nouveau. Leur vertu ne sera plus fondée sur l'ignorance du mal et de l'erreur, mais sur la connaissance de la vérité et de l'erreur, du bien et du mal. Ce sera la vertu de l'homme fait : *ils sont émancipés (Avenir,* 11 janvier 1831).

« Que si l'on considère la révolution de juillet de cette hauteur où disparaissent les intrigues et les passions…, on y verra, non pas un fait isolé, un de ces accidents qui déconcertent quelquefois la plus sage prévoyance, mais l'inévitable effet d'une impulsion déjà ancienne, la continuation du grand mouvement, qui, des régions de la pensée, se propageant dans le monde politique vers 1789, annonça aux nations endormies au sein d'une civilisation corrompue et d'un ordre usé, la chute de cet ordre et la naissance d'un ordre nouveau. Ce mouvement lui-même… n'a pour origine aucunes causes sur lesquelles l'homme ait pouvoir. Il vient de plus haut ; il part de Dieu, qui a voulu que la société avançât perpétuellement vers un terme qu'elle ne peut atteindre sur la terre, mais dont elle doit s'approcher toujours. (*L'abbé* de LAMENNAIS, *Avenir,* 28 juin 1831).

Maintenant, veut-on savoir en quoi consiste précisément et ces *progrès* et cette *régénération ?* Le voici. En ce que « *les avant-gardes de la liberté ont été vues sur la Vistule : nouvelle preuve de l'existence de Dieu ; (Avenir,* 23 décembre 1830). En ce que *Varsovie a gardé sur ses remparts des religieux qui se sont souvenus que le chrétien est soldat.* En ce que *Dieu a suscité un seul homme* (M. de Lamennais), *et que dix ans après,* IL Y EUT TROIS JOURS ; *que, le lendemain, c'en était fait, et que l'Eglise des Etats-Unis avait deux sœurs de plus dans l'ancien, monde : la France et la Belgique ;* en ce que *la révolution de Belgique a surpassé toutes les espérances qu'avaient mises en elle les Catholiques,* par *l'alliance* de *ses croyants avec ses libéraux,* par *leur fidélité mutuelle après la victoire ;* par *la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat* (c'est-à-dire par tout ce que le Souverain Pontife vient de condamner) ; en ce que *l'Irlande a,* dans la personne de Monsieur O'Connel], *un Pape à la façon du moyen âge ;* enfin en ce que, *à la place de nos croix abattus, Dieu plante quelque chose* QUI N'A PAS ENCORE DE NOM*, mais que découvrent, avec une anxiété mêlée de joie, ceux qui désespèrent du monde, et ceux qui n'ont jamais désespéré de Dieu. (L'Abbé* LACORDAIRE ; *Avenir,* 7 janvier et 3 mars 1851).

haute importance, de la conserver dans toute son intégrité, et de repousser les traits dirigés contre elle de tous côtés par des hommes que tourmentent les plus infâmes passions.

Un autre objet qui appelle notre commune sollicitude, c'est le mariage des chrétiens, cette alliance si pure que Saint Paul a appelée *le grand Sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise…* (Heb., 15). Etouffons les opinions hardies et les innovations téméraires qui pourraient compromettre la sainteté de ses liens et leur indissolubilité. Déjà, cette recommandation vous avait été faite d'une manière toute particulière par les Lettres de notre Prédécesseur Pie VIII, d'heureuse mémoire. Cependant les attaques de l'ennemi vont toujours croissant ; il faut donc, avec soin, enseigner au peuple que le mariage, une fois légitimement contracté, ne peut plus être dissout, que Dieu a imposé aux époux qu'il a unis l'obligation de vivre en perpétuelle société, et que le nœud qui les lie ne peut être rompu que par la mort. N'oubliant jamais que le mariage est renfermé dans le cercle des choses saintes et placé par conséquent sous la juridiction de l'Eglise, les fidèles auront sous les yeux les lois qu'elle-même a faites à cet égard ; ils y obéiront avec un respect et une exactitude religieuse ; persuadés que, de leur exécution, dépendent absolument les droits, la stabilité et la légitimité de l'union conjugale, qu'ils se gardent bien d'admettre en aucune façon rien de ce qui déroge aux règles canoniques et au Décret des Conciles ; convaincus par l'expérience qu'une alliance sera toujours malheureuse, lorsqu'elle aura été formée, soit, en violant la discipline ecclésiastique, soit avant de demander la bénédiction du Père céleste, soit en ne suivant que la fougue d'une passion qui ne leur permet de penser ni au Sacrement, ni aux mystères augustes qu'il signifie.

Nous venons maintenant à une autre cause, et la plus féconde des maux qui affligent à présent l'Eglise et que nous déplorons si amèrement ; nous voulons dire *l'indifférentisme,* ou cette opinion funeste répandue partout par la fourbe des méchants : qu'on peut, par une profession de foi quelconque, obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité. Mais dans une question si claire et si évidente, il vous sera sans doute facile d'arracher du milieu des peuples confiés à vos soins une erreur si pernicieuse. L'apôtre nous en avertit : il *n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un Baptême* (Eph., 4, 5) ; qu'ils tremblent donc ceux qui s'imaginent que toute religion conduit par une voie facile au port de la félicité ; et qu'ils réfléchissent sérieusement sur ce témoignage du Sauveur lui-même, *qu'ils sont contre le Christ dès lors qu'ils ne sont pas avec le Christ* (Luc, 11, 25) ; et qu'ils dissipent misérablement par là même qu'ils n'amassent point avec Lui, et que par conséquent, *ils périront éternellement sans aucun doute, s'ils ne tiennent pas la foi catholique et s'ils ne la conservent entière et sans altération* (symb. Saint Athanase). Qu'ils écoutent saint Jérôme racontant lui-même, qu'à l'époque où l'Eglise était partagée en trois partis, fidèle à ce qui avait été résolu, il répétait sans cesse à qui faisait effort pour l'attirer à lui : *quiconque est uni à la Chaire de PIERRE est avec moi* (lettre 58). En vain essaierait-t-on de se faire illusion en disant que soi-même aussi on a été régénéré dans l'eau, car saint Augustin répondrait précisément : il *conserve aussi la forme de la vigne, le sarment qui en est séparé ; mais que lui sert cette forme, s'il ne vit point de la racine* ? (dans le Ps. contre le parti des Donatistes).

De cette source empoisonnée de *l'indifférentisme,* découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt extravagante : qu'on doit procurer et garantir à chacun *la liberté de conscience ;* erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme utile à la religion. Et *quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur !* disait Saint Augustin (lettre 166) ; en voyant, en effet, ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que nous disons : qu'il est ouvert ce *puits de abîme* (Apoc. 9. 5), d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles sortir pour la dévastation de la terre. De là, en effet, le peu de stabilité des esprits ; de là la corruption toujours croissante des jeunes gens ; de là, dans le peuple, le mépris des droits sacrés, et des choses et des lois les plus saintes ; de là, en un mot, le fléau le plus funeste qui puisse ravager les Etats, puisque l'expérience nous atteste et que l'antiquité la plus reculée nous apprend que des cités puissantes en richesses, en domination et en gloire ont péri par ce seul mal : la liberté sans frein des opinions, la licence des discours publics, la passion des nouveautés[1].

---

[1] Ainsi, *liberté de conscience, liberté des cultes, liberté des opinions,* voilà donc, au jugement du Souverain Pontife, trois principales sources des maux qui nous accablent ; maux tellement effroyables, qu'ils sont à ses yeux comme *l'ouverture du puits de l'abîme,* ce signe avant-coureur des derniers jours du monde. Or, dans quel dessein *l'Avenir* a-t-il été fondé, si ce n'est pour soutenir, défendre et propager ces trois libertés et toutes leurs conséquences ? Ici, nous pourrions faire un volume entier de citations. Nous nous bornons aux premières qui nous tombent sous la main :

« La vie de la religion est la liberté… Qu'ont-ils à désirer, (les Catholiques) sinon la jouissance effective et pleine *de toutes les libertés qu'on* ne peut légitimement ravir à aucun homme, *la liberté religieuse, la liberté d'éducation,* et dans l'ordre civil et politique, celles d'où dépendent la sûreté des personnes et des propriétés, *avec la liberté de la presse qui, ne l'oublions pas, EST LA PLUS FORTE GARANTIE DE TOUTES LES AUTRES. Souhaiter autre chose, C'EST SOUHAITER L'OPPRESSION DE L EGLISE ET LA RUINE DE LA FOI.* Voilà *ce que tous doivent vouloir* parce que c'est le premier intérêt de tous : *voilà la base sur laquelle les hommes* sincèrement attachés à l'ordre *peuvent et doivent s'unir* de bonne foi *et sans l'ombre de réticence. Et qu'on ne s'effraye pas de* ce qu'a de nouveau un pareil état... Il y a des époques d'exception où l'on ne doit ni se conduire, ni juger d'après les maximes et les règles ordinaires… Nous n'avons pas d'arrière-pensées, nous n'en eûmes jamais ; notre parole, c'est toute notre âme. Espérant donc d'en être crus, nous dirons à ceux *dont les idées différent,* sur plusieurs points, *de nos croyances :* voulez-vous sincèrement *la liberté religieuse, la liberté d'éducation,* sans laquelle il n'est point de liberté religieuse, *vous êtes des nôtres, ET NOUS sommes DES VÔTRES AUSSI,* car nous voulons non moins sincèrement, *avec la liberté de la presse, les libertés politique et civile* compatibles avec le maintien de l'ordre. *Toutes celles que les peuples,* dans le développement graduel de leur vie, *peuvent supporter, LEUR SONT DUES et leur progrès dans la civilisation se mesure par leur progrès, non fictif mais réel, dans la liberté.* (*L'abbé DE LAMENNAIS, Avenir, PREMIER* numéro).

« Et afin qu'il ne reste aucun nuage sur notre pensée, nous demandons premièrement *la liberté de conscience* ou *la liberté de religion, PLEINE, UNIVERSELLE, SANS DISTINCTION, COMME SANS PRIVILEGE.* (*L'abbé DE LAMENNAIS, Avenir* 7 décembre 1830).

*La liberté d'opinions est, après la liberté des croyances, le plus précieux des biens. Car le nombre des vérités IMMUABLES est petit ;* celui des *vérités* CHANGEANTES (des vérités *changeantes ! ! !)* N'A PAS DE BORNES… *Les opinions sont libres* pour que la vérité le soit ; *elles sont libres parce qu'elles font la moitié de la vie ;* elles *sont libres, quand même la Charte ne le voudrait pas… L'âme des*

Ici se rapporte la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liberté exécrable, pour laquelle on n'aurait jamais assez d'horreur, et que certains hommes osent, avec tant de bruit et tant d'instance, demander et étendre partout. Nous frémissons, Vénérables Frères, en considérant de quels monstres de doctrines, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs nous sommes accablés ; erreurs disséminées au loin et de toutes parts par une multitude immense de livres, de brochures, et d'autres écrits, petits il est vrai en volume, mais énormes en perversité [1], d'où sort la malédiction qui, malgré nos larmes, couvre la face de la terre.

Il est cependant, ô douleur ! des hommes emportés par un excès d'impudence tel, qu'ils ne craignent pas de soutenir opiniâtrement que l'égout d'erreur qui découle de là est assez abondamment compensé par l'édition de quelque livre imprimé pour défendre, au milieu de ce déluge d'iniquités, la vérité et la religion. C'est un crime, sans doute, et un crime réprouvé par toute espèce de droit, de commettre de dessein prémédité un mal certain et très grand, dans l'espérance que peut-être il en résultera quelque bien ; et quel homme sensé osera jamais dire qu'il est permis de répandre des poisons, de les vendre publiquement, de les colporter, bien plus, de les prendre avec avidité, sous prétexte qu'il existe quelque remède qui a parfois arraché à la mort ceux qui s'en sont servis ?[1]

Mais bien différente a été la discipline de l'Eglise pour l'extinction du fléau des mauvais livres, dès l'âge même des Apôtres, que nous lisons avoir brûlé publiquement une grande partie de ces livres (Actes des Apôt. 19). Qu'il suffise, pour s'en convaincre, de lire attentivement les lois données sur cette matière dans le V[e] Concile de Latran, et la Constitution publiée peu après par Léon X, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, pour empêcher *que ce qui a été heureusement inventé pour l'accroissement de la foi et la propagation des arts utiles, ne soit perverti en un usage tout contraire et ne*

---

*Français entre libre dans l'univers ;* nul ne peut venir la réclamer, elle est à eux tout-entière, et dès que la nature aura délié leur langue et leurs idées, ils seront, vis-à-vis des autres hommes, *juges de tout,* JUGES SOUVERAINS… *Au sortir du ventre de sa mère, le Français a droit de penser, de parler, d'écrire, de publier ce qui lui plaît* SUR TOUTES CHOSES. Et qu'on ne croie pas qu'il y ait eu irréflexion du législateur à cet égard ; *toute la civilisation moderne serait changée, si les lois déterminaient une époque de la vie avant laquelle la liberté d'opinions n'existerait pas ». (L'Abbé* LACORDAIRE *Avenir,* 23 octobre 1830).

Et pour qu'on ne puisse plus dire, comme certains l'ont prétendu, que ces doctrines ne doivent s'appliquer qu'à l'état actuel de la société, état passager, transitoire, accidentel, nous empruntons à un discours public, prononcé par un rédacteur de *l'Avenir,* la phase suivante qui mérite d'être recueillie et retenue : « Nos idées sur la société future ne s'arrêtent point à ces termes. Nous pensons, que lorsqu'un peuple est arrivé *à la liberté d'intelligence et de conscience,* elle devient pour lui, *non pas un état transitoire, mais un état* DÉFINITIF ». *(Seconde Conférence sur la Philosophie de l'Histoire).*

[1] *L'Avenir* a dit : « Nous demandons la liberté de la presse, c'est-à-dire qu'on la délivre des entraves, nombreuses encore, qui en arrêtent le développement… Nous pensons qu'une crainte trop grande de l'abus qu'on peut faire de cette liberté *engendre une certaine susceptibilité ombrageuse,* qui conduit à la licence par les obstacles qu'elle oppose à la manifestation légitime des opinions… La presse n'est à nos yeux qu'une extension de la parole ; elle est comme elle *un bienfait divin,* un moyen puissant, universel de communication entre les hommes et l'instrument le plus actif qui leur ait été donné pour hâter les progrès de l'intelligence générale… Ayons foi dans la vérité, dans sa force éternelle, et nous réduirons de beaucoup et *ces précautions soupçonneuses, et ces vengeances contre la pensée, qui n'ont jamais étouffé aucune erreur, et qui ont souvent perdu le pouvoir en l'endormant dans une niaise confiance* et dans une fausse sécurité. (*L'abbé* DE LAMENNAIS, *Avenir,* 7 décembre 1830).

« Une seule chose fait peur à beaucoup de Catholiques dans le régime libéral : c'est la liberté de la presse. Ils ne peuvent comprendre qu'on laisse à l'erreur la faculté *illimitée* de se produire et de se défendre contre la vérité. Il leur semble que l'ordre est détruit par cela seul que le mensonge *traite avec elle d'égal à égal,* d'autant plus que la vérité se sert d'armes nécessairement inférieures et comme à demi-brisées. C'est là la situation d'esprit de plusieurs Catholiques de bonne foi,... qui se sentent troublés par l'apparition de l'imprimerie ; *vieux fantôme pourtant, dont trois siècles ont démontré l'impuissance contre le Religion, et qui fera rire, dans trois siècles, les petits enfants ».* (*L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir,* 12 juin 1831).

Maintenant, la censure peut-elle être exercée par l'Eglise ?... Non. *Reste donc la liberté, et Dieu soit béni ! Dieu* soit béni d'avoir fait l'homme une créature si élevée, que la force conspire vainement contre son intelligence et *que la pensée n'ait ici-bas d'autre juge que la pensée !* Loin que l'ordre soit détruit, par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce *combat même qui est l'ordre primitif* et universel. Rien dans les desseins de Dieu n'a été accompli par voie de censure... *L'Enfer n'existe que parce que la censure EST IMPOSSIBLE à Dieu même ; il a préféré du moins, au régime de la censure, le régime de l'Enfer.* Car si l'Enfer fait des damnés, il fait aussi des hommes et des Saints, au lieu que *la censure n'eût peuplé le monde que d'IDIOTS immortels... Si Dieu eut raisonné comme* M. *de Villèle,* le monde eut été heureux, aussi heureux *qu'un mouton peut l'être sous une monarchie ;* mais Dieu voulait *que le monde fût homme, dut-il lui en coûté l'éternité.* Ou pourrait objecter aussi au Créateur que le mal serait plus fort que le bien dans le régime *libéral* qu'il choisissait. Il l'a néanmoins choisi, *sachant que la liberté est le bien par excellence,* contre lequel le crime ne prévaut pas, puisque le crime est une preuve même de la liberté… *Néron parricide était une grande chose :* les animaux nourris au Vatican pour fournir la laine des Palliums de toute la Chrétienté ne sont rien… *La vérité persécutée, a triomphé partout de l'erreur protégée et puissante :* Voilà l'histoire. Et aujourd'hui, l'on vient nous dire que, si la vérité est réduite à combattre l'erreur par ses seules armes, en plein air, librement, tout est perdu ! *Insensés !...* Vous croyez qu'elle périra par la liberté ! Beaucoup d'hommes ont secoué la tête en passant devant le Christ ; *mais, je vous le jure, je n'en ai pas rencontré dans l'histoire* DONT LE BLASPHEME AIT ÉGALE LE VÔTRE. VOUS NE CONNAISSEZ PAS LE GALILÉEN !... Catholiques, laissons ces hommes dire que tout est perdu si la presse parle, laissons-les s'enfoncer dans des conséquences lamentables *où ils n'auront plus qu'à choisir entre la destruction de l'ordre et celle de la raison. Ce sont des enfants d'un jour* qui n'ont pas encore vu d'éclipse, *et qui se tordent les mains en invoquant* JE NE SAIS QUELS DIEUX, etc. (*L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir*, 12 *juin* 1831).

Ainsi, la liberté de la presse, c'est-à-dire *la liberté* ILLIMITÉE *laissée à l'erreur de se produire, de traiter avec la vérité D'ÉGALE A ÉGAL*: c'est *un bienfait* DIVIN, c'est le *régime choisi et établi de Dieu même,* c'est L'ORDRE *primitif et universel !* Ainsi, *la censure,* exercée par l'Église depuis dix-huit cents ans, *n'a jamais étouffé aucune erreur,* et *le régime de l'Enfer lui est préférable !* Ainsi ceux qui veulent la censure et condamnent la liberté de la presse sont *des idiots immortels,* des *moutons du Vatican, bien inférieurs à Néron parricide (*qui au moins était une *grande chose) ; des insensés, qui n'ont plus qu'à choisir entre la destruction de l'ordre et celle de la raison ; des enfants d'un jour,* dont les préjugés *feront rire,* leurs successeurs, *les petits enfants de l'an* 2131 ; des hommes enfin, *qui ne connaissent pas le Galiléen, qui invoquent je ne sais quels dieux : blasphémateurs, tels que M. l'abbé* Lacordaire *n'en a pas rencontrés dans l'histoire, Oui,* voilà, d'après *l'Avenir,* cc que sont les adversaires de la liberté de la presse !... Et cependant, parmi eux il en est un qui se nomme GRÉGOIRE XVI ! Ah ! avec quelle profonde amertume les rédacteurs doivent se rappeler des paroles qui tombent aujourd'hui sur cette tête sacrée !

*devienne un obstacle au salut des fidèles*[1]. Ce fut aussi l'objet des soins les plus étendus des Pères de Trente, qui, pour apporter remède à un si grand mal, ordonnèrent, par le Décret le plus salutaire, la confection d'un Index des livres qui contiendraient la doctrine impure (Sess. 18 et 23). Il *faut combattre avec courage,* dit Clément XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, dans sa Lettre encyclique sur la proscription des livres dangereux, *il faut combattre avec courage autant que la chose elle-même le demande, et exterminer de toutes ses forces le fléau de tant de livres funestes ; jamais on ne fera disparaître la matière de l'erreur, si les criminels éléments de la corruption ne périssent d'abord consumés par les flammes* (lettre de Clément XIII, commençant par *Christianæ,* 25 novembre 1766).

De cette constante sollicitude avec laquelle, dans tous les âges, le Saint-Siège apostolique s'est efforcé de condamner les livres suspects et dangereux et de les arracher des mains des hommes, il apparaît donc bien évidemment combien est fausse, téméraire, injurieuse au Siège apostolique, et féconde en grands malheurs pour le peuple chrétien, la doctrine de ceux qui, non seulement rejettent la censure comme trop pesante et trop onéreuse, mais qui en sont venus même à un tel degré de perversité, qu'ils ne craignent pas de proclamer qu'elle répugne aux principes de la justice, et refusent à l'Eglise le droit de la décréter et de l'exercer.

Comme nous avons aussi appris que, dans des écrits répandus dans le public, on enseigne certaines doctrines par lesquelles la fidélité et la soumission due aux princes est détruite, et les torches de la sédition partout allumées, il faudra surtout prendre garde que les peuples, trompés par ces doctrines, ne s'écartent des sentiers du bon droit. Que tous considèrent attentivement que selon l'avertissement de l'Apôtre, « *Il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu ; or, les choses qui sont, ont été ordonnées de Dieu ; ainsi celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi de Dieu, et ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation* (Rom. 13. 2). Les droits divins et humains s'élèvent donc contre ceux qui, par les machinations les plus noires de la révolte et de la sédition, s'efforcent de se départir de la fidélité envers les princes et de les renverser eux-mêmes de leurs trônes[2].

C'est sans doute pour cette raison que, de peur de se souiller d'une si grande turpitude, les anciens Chrétiens, quoiqu'au milieu des plus violentes persécutions, ont cependant toujours bien mérité des Empereurs et de l'Empire, et qu'ils l'ont clairement démontré, non seulement par leur fidélité à obéir exactement et promptement dans tout ce qui n'était pas contraire à la Religion, mais encore par leur constance et par l'effusion même de leur sang dans les combats. *Les soldats Chrétiens,* dit saint Augustin, *ont servi l'Empereur infidèle ; mais dès qu'on en venait à la cause du Christ, ils ne reconnaissaient plus que celui qui habite dans les Cieux. Ils distinguaient le Maître éternel du maître temporel, et cependant ils*

---

[1] Act. Cont. Latran V, Ses. 10. On peut lire aussi la Constitution antérieure d'Alexandre VI, *Inter multiplices,* où se trouvent plusieurs passages sur ce sujet.

[2] Dans la Déclaration de doctrine de *l'Avenir,* citée en entier par *l'Invariable* (7e livraison), il est dit que le pouvoir ne vient de Dieu *qu'en général,* que ce n'est qu'en *général* qu'il est nécessaire à la société, et que ce n'est pas dans la personne de chaque prince *en particulier* que le pouvoir est légitime. Erreur que le Souverain Pontife a évidemment en vue en disant, non pas seulement que *toute puissance vient de Dieu,* mais (avec saint Paul) *qu'il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu. L'Avenir* est allé plus loin encore en prétendant que *le système social,* LE SEUL POSSIBLE *aujourd'hui, le seul qui puisse nous préserver des deux plus grands maux qu'aient à redouter les peuples : le despotisme et l'anarchie, est celui qui ne serait fondé que sur la seule raison humaine* SANS RAPPORT AVEC DIEU ; (*L'abbé* DE LAMENNAIS, *Avenir,* 9 novembre 1830), c'est-à-dire un gouvernement athée, tel qu'il existe maintenant en France et en Belgique. Et ce système il l'a étendu jusqu'aux temps futurs *indéfiniment,* en disant que *dans le système social* QUI EST TOUT LE CATHOLICISME, *et où le pouvoir ne sera qu'un simple délégué dans l'ordre administratif, la question de droit divin ne se présentera même pas »…* Car, *certes,* ajoute *l'Avenir, il ne passera par la tête de personne de soutenir qu'un pareil pouvoir, SEMBLABLE* A CELUI D'UN MAIRE *et seulement exercé dans une sphère plus étendue, ait d'autre principe immédiat que la volonté de ceux qui le délèguent. Or, qui a jamais parlé du droit divin à propos des magistrats d'une commune ? (L'abbé de* LAMENNAIS, *Avenir, 28* juin 1831). Ainsi donc, dans la société future, régénérée par la liberté, dans cette société parfaite telle que la rêve *l'Avenir,* voilà les Rois, simples délégués du peuple souverain, descendus *à* jamais au niveau d'un maire de village. Il ne faut donc pas s'étonner si, d'après la haute idée qu'il s'est faite de la royauté, il attaque, non seulement le principe du droit divin, mais il en rejette toutes les preuves en général, et en particulier celle que le Souverain Pontife tire de la soumission des premiers Chrétiens envers les Empereurs et de leur respect pour leur autorité. « Tous *les pieux sophismes,* dit *l'Avenir,* auxquels la conduite des premiers Chrétiens a donné lieu, ne sont au fond qu'une des innombrables formes *d'un grand principe d'erreur,* qui consiste à transformer en une règle universelle et immuable les devoirs particuliers déterminés par les circonstances de chaque époque ». Et dans le même article, le précepte de soumission aux princes légitimes, même persécuteurs, précepte appuyé sur ce même exemple des premiers chrétiens, est appelé « *le préjugé d'une* IGNOBLE *théologie qui flétrit* au nom des siècles primitifs du Christianisme, *ce qu'il y a de plus généreux et de plus pur dans l'héroïsme du nôtre ». Avenir,* 18 novembre 1830).

Et comme, pour les esprits logiques, il n'y a qu'un pas du principe à l'application, voilà comment *L'Avenir* parle des Rois et aux Rois qui ne sont pas encore des maires : « La magie de la royauté a disparu, et son impuissance, *comme doctrine,* n'est plus un mystère. L'expérience de quarante ans nous apprend qu'aujourd'hui *le pouvoir temporel ne peut rien pour personne, que toute alliance avec lui est funeste à* l'opinion qui la contracte, qu'il *a besoin d'appui ! et ne peut en servir…* Le trône est tombé, parce qu'aujourd'hui les systèmes fondés sur le seul exercice de la force matérielle ne peuvent plus être soutenus ; *il est tombé, victime de sa persévérance à nous enchaîner. La force de le secourir a manqué aux* ILOTES *qu'il avait faits.* VOILA CE QUE LA PROVIDENCE A VOULU NOUS APPRENDRE (DE COUX, *Avenir,* 2 janvier 1831).

Rois de l'Europe, *Rois sans foi, sans amour,* Rois qui avez oublié Dieu, *vous* serez *tous atteints* (DE MONTALEMBERT, *Avenir,* 17 décembre 1830),

Les peuples et les Rois *n'ont plus les mêmes lèvres… (ce* qui signifie en *français vulgaire* qu'ils ne parlent plus le même langage) ; les Rois courent à leur perte... *Devenus les fléaux de la religion,... Dieu les abandonne,* et il suffit de jeter un coup d'œil sur les trônes *de* l'Europe, pour voir que ce qui est ASSIS LA *n'est à peine qu'un spectre du passé, je ne sais quelle ombre impuissante sans pensée et sans vie.* Dieu veut sauver la Religion par la liberté, et il suffit de regarder l'Europe *pour voir qu'en effet* LA LIBERTE EST BÉNIE, *et que* SA TÊTE EST LA SEULE QUI PORTE UNE COURONNE. (*L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir,* 9 juin 1831).

*Tous les autres Rois* sont devenus ses *complices* (de l'Empereur de Russie)… ils ont tout fait pour hâter la fin de la Pologne, tant cette agonie les fatiguait ! *Il leur répugnait de n'en être que les* LACHES *spectateurs,* ET ILS SE SONT FAITS BOURREAUX… *Ah ! laissons ces Rois qui ne veillent plus régner que* PAR LA PATIENCE DE DIEU *et non par sa grâce ».* (DE MONTALEMBERT, *Avenir, 12* septembre 1831). « Que chacun garde ce qui est à soi :... Au Czar *et à ses alliés,* LA MALEDICTION *de quiconque porte un cœur d'homme, de quiconque sent ce que c'est qu'une patrie ! (L'abbé de* LAMENNAIS, *Avenir,* 17 septembre 1831).

*étaient soumis, à cause du Maitre éternel, au maître même temporel* (S. Aug. sur le Ps. 124. N. 7). C'était aussi ce qu'avait présent à l'esprit Maurice, l'invincible martyr, le premier chef de la Légion thébaine, lorsqu'au l'apport de saint Eucher, il fit cette réponse à l'Empereur : *Nous sommes, Prince, vos soldats ; mais cependant, nous le confessons librement, les serviteurs de Dieu... et maintenant l'extrême nécessité de la vie à laquelle vous nous réduisez, ne nous force pas à la rebellion ; nous tenons les armes en main, et nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir que de tuer* (S. Eucher. Act. des SS. Martyrs Maurice et ses compagnons, N 4 Ruinart). Cette fidélité des anciens Chrétiens envers les princes brille même plus illustre encore, si l'on considère, avec Tertullien, qu'alors la force du nombre et des troupes ne manquait pas aux Chrétiens de ce temps s'ils eussent voulu chasser des ennemis déclarés : Nous ne sommes que d'hier, dit-il lui-même, et nous remplissons tout : vos villes, vos îles, vos forteresses, vos municipes, vos assemblées, les camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum.. A quelle guerre n'eussions-nous pas été propres et disposés même à forces inégales, nous, qui nous laissons égorger avec tant de facilité, si par la foi que nous professons, il n'était pas plutôt permis de recevoir la mort que de la donner ? Nombreux comme nous le sommes, si, nous étant retirés dans quelque coin du monde, nous eussions rompu avec vous, la perte de tant de citoyens quelqu'eut été leur caractère, aurait certainement fait rougir de honte votre tyrannie. Que dis-je ? Cette seule séparation eût été votre châtiment. Sans aucun doute, vous eussiez été saisi d'effroi à la vue de votre solitude… Vous eussiez cherché à qui commander ; il vous fût resté plus d'ennemis que de citoyens ; mais maintenant vos ennemis sont le plus petit nombre, grâce à la multitude des Chrétiens » (Apolog. de Tert. Ch. 57).

Ces éclatants exemples d'une constante soumission envers les princes, tirent nécessairement leur source des préceptes très saints de la Religion chrétienne, condamnent la perversité et la détestable insolence de ceux qui, brûlant pour une liberté qui ose tout, d'une passion sans règle et sans frein, s'emploient tout entiers à renverser et à détruire tous les droits de l'autorité souveraine, apportant aux peuples la servitude sous les apparences *de* la liberté[1]. C'était vers le même

[1] Ici les citations affluent. *L'Avenir* est si abondant en éloges de la révolte, en provocations à la révolte, en apologies de la révolte, que parmi tant de richesses libérales, on ne sait que choisir. Prenons donc au hasard. Voici d'abord comme il expose la lutte entre la légitimité et la révolution :

« Le parti qui voulait Dieu sans la liberté (les royalistes) et le parti qui voulait la liberté sans Dieu (les jacobins), se trouvèrent en présence. Mais le premier représentait la suprématie de la force *matérielle* sur la force *morale ;* le second la suprématie de la force *morale,* sur la force *matérielle…* (Ainsi, *Dieu* sans la liberté, c'est la force *matérielle,* et la liberté SANS DIEU, c'est la force MORALE !) » Et *quels que fussent les excès* de celui-ci (des jacobins), *il renfermait la future* RÉGÉNÉRATION *du monde, et* LA VICTOIRE LUI ÉTAIT DUE. Victoire terrible et sanglante, victoire *qui a ravagé la terre et la désolera encore, mais victoire* NÉCESSAIRE et PROVIDENTIELLE. *Car si ce parti* (les jacobins) *avait succombé, le triomphe de son rival aurait exposé l'Eglise au plus grand danger qu'elle puisse courir…* La force *morale* (le jacobinisme), a remporté une Victoire durable sur la force matérielle (la légitimité) ; en France, en Angleterre, en Belgique, elle se l'est soumise : et de conquête en conquête, sa *domination va s'étendre sur le monde entier… En 1830,* les Catholiques sont enfin entrés dans cette noble arène. C'est là, dans cette lice, à la vue des peuples étonnés, qu'ils ont planté leur immortelle bannière ; *c'est de cette année mémorable que datera l'ère sociale qui va s'ouvrir ».* (De Coux, *Avenir,* 2 janvier 1831). Alors *des voix catholiques saluèrent de leurs acclamations,* DANS LE TRIOMPHE DE JUILLET, *les résultats qu'allait en faire sortir la Providence* (de Coux, *Avenir,* 21 avril 1831).

On connaît aujourd'hui ces *résultats.* Et déjà ils étaient assez connus *le 21 avril 1831,* quand *l'Avenir les saluait* encore *de ses acclamations.*

De ces principes, découle naturellement l'éloge de l'œuvre capitale de la glorieuse révolte de 1830 : la *charte-vérité.* Aussi *l'Avenir* a dit : « En seul des actes de la chambre de 1830, la Charte, *lui donne des droits à notre reconnaissance.* Là, en trois jours, ...*elle a déposé* TOUS LES PRINCIPES *de notre droit public, et quoiqu'il arrive,* son ŒUVRE RESTERA. Elevé entre le passé et l'avenir, comme pour montrer ou finit l'un et où commence l'autre, *ce monument projettera son ombre sur nos arrière-neveux.* Il sera le point de départ d'une ère nouvelle, *et c'est de lui que datera* LA PLÉNITUDE DE LA LIBERTE CATHOLIQUE. Mais l'inconcevable rapidité de la rédaction atteste que la Charte fut *moins l'ouvrage de nos députés* QUE CELUI DE LA PROVIDENCE ELLE-MEME. *Soumis* A UNE INSPIRATION PLUS PUISSANTE QUI : LEUR VOLONTÉ, ILS PROPHETISERENT *à leur insu, comme* L'AVAIT FAIT BALAAM… Car, depuis ce jour, chacun de leurs actes démontre combien peu ils avaient eu la conscience de leur DIVINE *mission* ». (De COUX, *Avenir, 6* juin 1831). Les députés factieux ou parjures de 1830 chargés d'une mission divine ! Et leur charte-ATHÉE, *l'ouvrage* DE LA PROVIDENCE ELLE-MEME ! ! !

Les applications suivantes à la politique européenne sont dignes du principe. En voici quelques exemples.

« *On ne concevra jamais certains actes de la politique romaine* par rapport au gouvernement temporel de l'Italie, actes que nous proclamons fâcheux dans toute la sincérité de notre affection pour le Saint-Siège. *Le cardinal Bernetti a fait une faute et une grande faute* selon nous ; *il n'avait pas vaincu par les armes, il ne devait donc pas tant parler de REBELLES... L'Italie a des besoins d'affranchissement ;* ELLE AUSSI VEUT AVOIR SA PART DU MOUVEMENT DU SIECLE… *Que les Cardinaux oublient le népotisme ; ...qu'ils soient bien réellement les anciens du peuple, et qu'ils jettent* LES GUENILLES D'UN ULTRACISME *que la révolution, tôt ou tard,* LEUR ARRACHERAIT PAR DESSUS LES EPAULES. Rome ne doit ni révolutionner ni encourager la révolution ; ...*mais elle doit reconnaître les besoins profonds de* LA LIBERTÉ ET DE L'HUMANITE, mettre sa politique italienne d'accord avec la politique catholique universelle. (D'Eckstein, *Avenir,* 5 mai 1831).

« Quant au Portugal, *c'est Rome qui n'a pas voulu reconnaître Don Miguel,* (on sait que c'est Rome, au contraire, qui la premiere l'a reconnu) non pas *parce qu'il n'était pas un roi légitime,* mais parce qu'il avait la main teinte du sang de ceux qu'il voulait appeler ses sujets… Si le Pape a reconnu Louis-Philippe,... *c'est parce qu'il a reconnu l'esprit de tout un peuple* qui ne se prononçait pas pour tel prince contre tel autre prince, *mais qui se prononçait en faveur d'un droit populaire QUE LA FOLIE AVAIT VOULU LUI ARRACHER ». (D'ECKSTEIN, Avenir,* 5 mai 1831). Cette folie, c'est la résistance, malheureusement trop faible, de Charles X aux factieux de juillet.

« Tenez tous les serments de juillet, *et l'exemple de notre bonheur vous donnera pour émules tous les bons Catholiques de l'Espagne et du Portugal. Alors ils se réveilleront du sommeil où les avaient plongés les princes autrichiens et français ; alors les Communéros... ARBORERONT L'ÉTENDARD DE LA LIBERTÉ catholique... A l'Espagne ainsi qu'à nous, il faut le Catholicisme tout-entier ! DIEU ET LA LIBERTÉ.* (DE COUX, *Avenir,* 20 juin 1831).

*« Puisse l'Italie trouver un jour des libérateurs dignes d'elfe,* et ne pas acheter comme nous un affranchissement *incomplet* par quarante ans de malheurs ! *Puisse le dix-neuvième siècle mériter la conquête de l'Espagne et de l'Italie, et PLANTER SUR LA COUPOLE DE ST-PIERRE LE DRAPEAU SANS TACHE DES GÉNÉRATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE ! » (L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir*, 1er mars 1831).

« Qui est celui qui, *ayant un cœur d'homme dans la poitrine, ne palpitera de joie à la nouvelle de la SAINTE révolte des Polonais ?....*

but, certes, que tendaient de concert les extravagances et les désirs criminels des Vaudois, des Béguards, des Wiclefistes et d'autres semblables enfants de Bélial, la honte et l'opprobre du genre humain, et qui, tant de fois furent, pour cette juste cause, frappés d'anathème par le Siège Apostolique. Ce n'est certainement pas pour un autre but que les fourbes achevés réunissent toutes leurs forces ; c'est pour l'atteindre plus facilement et plus promptement, et pouvoir dans leur triomphe se féliciter avec Luther *d'être libres de tout,* qu'ils commettent avec la plus grande audace les plus noirs attentats. Nous ne pourrions pas non plus augurer de plus heureux résultats pour la religion et pour le pouvoir civil, des désirs de ceux qui appellent avec tant d'ardeur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la rupture de la concorde entre le Sacerdoce et l'Empire. Car c'est un fait avéré, que tous les amateurs de la liberté la plus effrénée redoutent surtout cette concorde, qui toujours a été aussi salutaire et aussi heureuse pour l'Eglise que pour l'Etat[1].

---

*La voilà donc qui avance et qui s'accomplit l'œuvre merveilleuse de notre siècle, LA RÉGÉNÉRATION DU MONDE ET LE RÉVEIL DE LA LIBERTÉ PAR LA FOI ?... A* côté de la *victorieuse* Belgique, s'élève déjà une puissance nouvelle… Et nous Français, *qui marchons toujours en tête du monde, nous dont l'affranchissement a donné le branle à l'Europe,… je sens en moi voix mystérieuse qui me crie que le jour approche… où notre liberté sortira DE LA FANGE DE L'IMPIÉTÉ (*DE MONTALEMBERT *Avenir, 17* décembre 1830).

*«* La Pologne a combattu toute seule ; elle a *vaincu* toute seule. Dieu lui a prouvé *clairement,* contre toute espérance, *qu'elle avait mission de lui.* Qu'a-t-elle à craindre ? *Elle n'est pas seulement la sentinelle avancée de la liberté, MAIS CELLE DE DIEU ». (L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir,* 9 juin 1831).

« Les Polonais, du champ de bataille où l'Europe les a regardés mourir, *sont allés se plaindre à Dieu qui n'a pas béni leurs magnanimes efforts…* LA LIBERTÉ DU MONDE C'EST DIEU LUI-MEME. » *(L'abbé* LACORDAIRE, *Avenir,* 10 mars 1831).

« Quand on nous a dit que la Pologne était insurgée, *nous n'avons pas commencé par en attendre la preuve :* NOUS L'AVONS CRU SANS PREUVE, SUR LA FOI DE DIEU qui venge tôt ou tard l'injustice. Nous ne savons pas encore ce que deviendra l'insurrection de Pologne, *mais nous la bénirons d'avance… Si l'insurrection de Varsovie a préludé par l'assassinat,* l'assassinat est coupable, et L'INSURRECTION EST SAINTE… *la Pologne a poussé son cri du révolte* SOUS LE$ COULEURS DE LA FRANCE ; (ce qui doit signifier les trois couleurs de Robespierre et de Philippe-Egalité) ; *ce fait prouve que nos couleurs sont* PARTOUT LE SIGNE ET LE RALLIEMENT DE LA LIBERTE ; CE FAIT NOUS EST GLORIEUX, *et nous espérons que les enseignes françaises feront le tour de la* RÉPUBLIQUE *européenne (République* européenne, vous l'entendez ?) *et seront salués par* TOUS *les peuples comme les gages de la liberté,* après avoir été salués autrefois par eux comme les symboles de la victoire ». *(Avenir, 14* décembre 1830).

[1] Tous les rédacteurs de *l'Avenir* ont demandé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition des Concordats, la suppression des traitements ecclésiastiques. M. de Lamennais a d'abord consacré un article entier à en démontrer la nécessité et l'utilité *pour les temps actuels.* Voici un des passages : *«* L'instinct des peuples, dirigé peut-être par un obscur pressentiment de l'avenir que la Providence leur destine, demande cette totale séparation de l'Eglise et de l'Etat, séparation qui implique le principe consacré solennellement de la liberté de conscience, séparation enfin, qui seule peut tirer l'Eglise et l'Etat d'une position également funeste pour l'une et pour l'autre *(Avenir* 18 octobre 1830). Et plus tard, M. de Lamennais a proclamé cette séparation nécessaire, non seulement pour les temps actuels, mais encore pour la société régénérée et constituée d'après le système social *qui est tout le Catholicisme.* Car « alors, dit-il, le peuple sera politiquement constitué de manière que, jouissant d'une pleine indépendance dans l'ordre spirituel, il administrera ses affaires par des agents de son choix… ; et cet ordre administratif *sera essentiellement et totalement indépendant de l'Eglise..,) (Avenir,* 29 juin 1831). Dans un article intitulé : *De la position de l'Eglise de France,* il a même prétendu que, dans tous les temps, tous les maux de l'Eglise sont venus de ce que la Religion catholique était la religion de l'Etat *(Avenir,* 6 janvier 1831). Aussi dit-il ailleurs : nous demandons, nous Catholiques, la totale séparation de l'Eglise et de l'Etat, séparation écrite dans la Charte, et que l'Etat et l'Eglise doivent également désirer... Cette séparation nécessaire, *et sans laquelle il n'existerait pour les Catholiques nulle liberté religieuse,* implique, d'une part, la suppression du budget ecclésiastique, et nous l'avons hautement reconnu ; d'une autre part, l'indépendance absolue du clergé dans l'ordre spirituel, le prêtre restant d'ailleurs soumis aux lois du pays, *comme les autres citoyens et dans la même mesure ».* (Ainsi plus d'immunités ecclésiastiques ; *l'Avenir,* on le voit, est accommodant, et fait bon marché des droits de l'Eglise). En conséquence, *la Charte étant la première loi, et la liberté de conscience le premier droit* du Français, nous tenons *pour abolie et nulle de fait toute loi particulière en contradiction avec la Charte et incompatible avec les droits et les libertés qu'elle proclame.* Or, par cette *loi particulière,* l'auteur entend le Concordat de 1801, *« devenu,* dit-il, *légalement inexécutable, depuis que,* GRACE A DIEU, *la Religion catholique a cessé d'être religion d'Etat ». (Avenir,* décembre 1830).

Un autre rédacteur de *l'Avenir* avait dit, *en* parlant du droit public qui dans toute l'Europe opprime l'Eglise : *«* il est visiblement déraisonnable d'en espérer la suppression, à moins qu'un changement fondamental dans les rapports de l'Etat et de l'Eglise, c'est-à-dire leur séparation complète, réclamée par l'opinion publique, ne le fasse crouler par sa base ». *(Avenir,* 17 janvier 1831). Mais c'est surtout dans les réflexions sur *la nomination des Evêques (Avenir,* 11 janvier 1831) que l'alliance de l'Eglise et de l'Etat est attaquée de la manière la plus révoltante. « *Ce système,* dit l'auteur, *embrassait tout, descendait à tout, pour tout compromettre ; »* et si l'on n'y renonce pas, voilà selon lui, quel en sera l'inévitable résultat : « La végétation naturelle d'une Eglise greffée sur l'Etat nous ferait promptement recueillir tous les fruits d'une religion officielle, jusqu'au jour où un dernier orage, *un orage d'indignation et de mépris, emporterait à jamais CETTE POUSSIERE DE CATHOLICISME ».*

Un rédacteur-correspondant a exprimé les mêmes opinions. « *L'Avenir, dit-il,* a compris que le prêtre devait mettre à profit cette séparation totale entre la puissance temporelle et le culte, afin que la Religion *ne redevint* jamais *Religion d'Etat,* c'est-à-dire esclave de cette puissance temporelle… *La Croix fleurdelisée a été le symbole, non de l'alliance de l'Eglise avec la couronne, mais de l'asservissement de l'une à l'autre, c'est-à-dire la sanction el l'apothéose du despotisme…* Si la séparation complète entre la puissance temporelle et la Religion *est considérée* PAR PLUSIEURS (ente autres par le Pape) *comme un mal, l'Avenir nous a démontré que les desseins de Dieu à cet égard diffèrent complètement des opinions des hommes ;* car cette séparation *a déjà commencé* à EMANCIPER *la Religion et* à LA TIRER DE LA POUSSIERE... LES ESPRITS FAUX ET BORNES *auront beau faire,* une fois la rupture faite, une fois que le gouvernement se sera complètement séparé du Catholicisme, le Catholicisme deviendra par cela seul complètement libre et indépendant de lui ; et nul ne pourra empêcher la Religion ainsi *affranchie* et *restaurée* de réagir comme principe libérateur sur la société et la science... La Religion, l'Eglise n'est forte et libre que lorsqu'elle *n'exerce* ni ne subit aucun pouvoir temporel ». (DE BAADER *Avenir,* 11 mai 1831).

Toutes les *proclamations de* M. l'abbé Lacordaire (car c'est ainsi qu'il appelle lui-même ses articles sur la suppression du budget du Clergé), toutes *ses proclamations* aux Evêques, aux prêtres, aux fidèles, à tous ceux *qui prient avec un cœur d'homme*, provoquent à la séparation de l'Eglise et de l'Etat avec une hardiesse de pensée et une dureté d'expression qui étonnent dans un prêtre, moins encore toutefois que l'air de bonne foi et le ton d'autorité avec lesquels il écrit des choses si étranges. Nous indiquons particulièrement à nos lecteurs la réponse à la *Quotidienne (Avenir,* 18 novembre 1830), où il est dit : *« que le traitement que reçoivent les ecclésiastiques est si injurieux, que des hommes qui le souffrent doivent nécessairement tomber AU-DESSOUS DU MEPRIS*. Figurez-vous, ajoute-t-il, un débiteur qui rencontrant son créancier lui jetterait, *dans la boue,* un peu de monnaie, en lui disant : travaille, fainéant, travaille ! *Voilà comme nous traitent nos ennemis, et il y a aujourd'hui trente ans que* NOUS NOUS BAISSONS POUR RAMASSER ».

Mais, à tous ces objets de notre déchirante sollicitude et de la douleur accablante, qui nous est en quelque sorte particulière au milieu du danger commun, viennent se joindre encore certaines Associations et réunions, ayant des règles déterminées, qui se forment comme en corps d'année, avec les sectateurs de toute espèce de culte et de fausse religion, sous les apparences, il est vrai, du dévouement à la Religion, mais en réalité dans le désir de répandre partout les nouveautés et les séditions, proclamant toute espèce de liberté, excitant des troubles contre le pouvoir sacré et contre le pouvoir civil, et reniant toute autorité, même la plus sainte[1].

---

Et quelques lignes plus bas : « Le rapport qui existe entre notre servitude et notre dotation, *c'est que note dotation nous ôte toute dignité, tout honneur, toute force morale ; c'est qu'elle nous fait* DES CŒURS D'ESCLAVES ». Et ensuite : « Qu'est-ce donc qui donne la liberté ? *Je vous le dis, ni les princes, ni les lois. La liberté ne se donne pas :* ELLE SE PREND ; et si vous l'avez perdue, si vous en avez manqué sous les rois qui se disaient vos amis, n'en cherchez qu'une cause : *vous l'attendiez aux portes de leur palais.* Cela suffit : *La liberté ne descend jamais l'escalier des rois ; la liberté se prend. Mais pour* la *prendre il faut être homme ; or,* LE CLERGÉ N'EST PAS HOMME ! »

Or, ce principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne doit pas seulement s'appliquer à la situation actuelle de l'Europe. Comme il a été dit de la liberté de la presse, des cultes, de conscience, d'enseignement, d'association, ce doit être aussi l'état permanent, définitif, de *la* société *régénérée.* C'est ce qui est positivement établi dans un passage d'un discours public, déjà cité, prononcé par un rédacteur de l'Avenir. « Pour achever, dit-il, ce qui concerne cette question, il me reste à vous dire pourquoi nous considérons ce régime *comme un état définitif.* On peut raisonner dans trois suppositions. Ou le régime de liberté, établi chez un peuple, y détruira la foi catholique ; et, dans ce premier cas, il est évident qu'il ne pourrait plus être question de reconstruire l'union *de* l'Eglise et de l'Etat. Ou la division des croyances se perpétuera indéfiniment sous ce régime ; et, dans ce cas, la séparation de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, entendu dans le sens expliqué plus haut, *continuera d'être un fait aussi nécessaire qu'il l'est aujourd'hui.* Ou enfin les croyances se reconstruiront dans les esprits par la liberté, et, dans cette supposition, *qui est la nôtre* parce que nous avons foi à nos croyances, *il serait* ABSURDE, INIQUE, *et en outre* CONTRAIRE AUX VRAIS INTERETS DE LA RELIGION, *de détruire en son nom le régime qui l'aurait sauvée, et qui, par cela même qu'il aurait été* REPARATEUR, *serait à plus forte raison* CONSERVATEUR » (2e Conférence sur la Philosophie de l'Histoire, pages 88 et 89).

[1] *L'Avenir,* qui avait dit précédemment au sujet des Associations jacobines : « Combien les Catholiques seraient coupables s'ils hésitaient plus longtemps à profiter de l'exemple qui leur est donné, à s'associer, à s'organiser, à se discipliner... Qu'ils se hâtent donc, qu'ils se pressent de se rallier, comme un seul homme, autour de *l'impérissable* drapeau sur lequel est écrit *Dieu et la liberté » (DE COUX, Avenir,* 21 mars 1831).

*L'Avenir* a donc voulu mettre ses préceptes en pratique, et le jour où trois de ses rédacteurs ont annoncé leur départ pour Rome, ce journal a, dans son *dernier* numéro, publié le plan d'une Association, à laquelle ils appelaient les hommes de toutes croyances, de toutes religions, sans en excepter ceux même sans religion ni croyances, dans le but de soutenir, de défendre, de propager, toujours et partout, leurs chères libertés des cultes, de la presse, de conscience, d'enseignement, d'association, c'est-à-dire toutes les libertés que le Souverain Pontife vient de condamner. Dans le plan intitulé : *Acte d'Union proposé à tous ceux qui espèrent encore eu la liberté du monde et veulent y travailler,* il était dit « favoriser graduellement et sans secousse la tendance générale de la société *à administrer elle-même ses intérêts matériels,* tel est le but de l'Union. *Que les Catholiques, citoyens des états constitutionnels, se placent à la tête du mouvement* PROGRESSIF *de la société,* en adoptant une déclaration qui consacre toutes ces franchises ; qu'ils établissent *des* centres de correspondance pour la faire circuler dans les villes, *dans les plus humbles villages ;* car elle sera partout comprise, *bénie* partout, et le pauvre paysan catholique a aussi un cœur, qu'un *vif sentiment de l'oppression morale fait battre pour la liberté.* Qu'elle soit couverte de milliers d'adhésions, aux acclamations de quiconque a une raison élevée et une âme généreuse ; que ces énergiques protestations de la conscience humaine, se répondant les unes aux autres des rives de la Seine au fond de l'Allemagne, et des plaines de la Belgique aux mers de l'Irlande, retentissent comme une seule voix comme le plus pur, le plus vaste cri de liberté que la terre ait entendu. *Oui, quelque chose sortira de là pour le salut du monde !...* Qu'on ne se méprenne pas sur le caractère et l'objet de cette déclaration. Les catholiques commencent par la signer entre eux ; ...*mais en donnant le signal de cette union politique, ils ne songent point à la renfermer dans les limites de leurs croyances religieuses. Toute alliance exclusive serait à leurs yeux* UNE CONTRADICTION ET UN CRIME… *Les catholiques appellent donc à eux quiconque veut ce qu'ils veulent.* Ils ouvrent les rangs de leur alliance à tout honnête homme qui leur donne sa parole en recevant la leur, *quelles que soient ses opinions religieuses.* La seule chose qui nous distingue d'eux,...c'est que la liberté n'est pas seulement pour nous une chose bonne, humainement juste, *mais une chose sainte et divine ;* c'est que nous *adorons* ce qu'ils vénèrent… Si le préambule de l'Acte d'Union s'adresse particulièrement aux Catholiques, l'acte d'Union lui-même est conçu de telle sorte, que tout vrai partisan de la liberté égale pour tous, peut le signer comme nous, *sans distinction de croyances et de cultes….* Il faut s'appuyer sur cette base… Catholiques, notre devoir est de hâter cette époque : fussions-nous seuls, nous le remplirons. *Nous sommes mûrs pour la liberté ; nous en sommes dignes, car nous avons déjà souffert beaucoup pour elle, et beaucoup fait pour la paix du monde.* Nous pouvons présenter au ciel et à la terre, et le long holocauste de l'Irlande, et la piété de la liberté belge, pure comme une prière, et le tombeau de l'héroïque Pologne,... nation martyre, dont la gloire sera aussi ineffaçable dans la mémoire de Dieu *que les taches de son sang sur la pourpre des rois.* Les anciens peuples ne signaient leurs traités qu'à l'ombre d'un autel où coulait le sang du sacrifice. *Nous avons eu nos grandes victimes :* NOTRE ACTE D'UNION EST CONSACRÉ.

En conséquence :

1° La liberté de conscience et de culte doit être entière…

2° La liberté de la presse ne peut être entravée par aucune mesure préventive, *sous quelque forme* qu'elle se produise.

3° La liberté d'éducation doit être aussi complète que la liberté des cultes, dont elle fait essentiellement partie, et que la liberté de la presse, puisqu'elle n'est, comme celle-ci, qu'une forme même de la liberté de l'intelligence et de la manifestation des opinions.

4° La liberté d'associations intellectuelles, morales, industrielles, repose sur le même principe et doit être *sacrée* aux mêmes titres.....

*« Nous nous engageons à concourir de tout notre pouvoir à la défense de ces principes constitutionnels et au maintien des libertés* ci-dessus énoncées ; à user de nos droits civils et politiques dans ***ce*** but nous promettant réciproquement, à cet égard, aide et secours par tous les moyens légaux, *et adhérant avec une résolution ferme au* présent Acte d'Union. *En foi de quoi,* nous y avons apposé notre signature.

Signé : F. *de la Mennais,* prêtre ; *Ph. Gerbet,* prêtre ; *H. Lacordaire,* prêtre : *C. de Coux ;* Comte *Ch. de Montalembert ; Daguerre ; E. d'Ault-Dumesnil ; Waille.*

On remarquera (et l'observation est importante) que c'est précisément le jour même où MM. les rédacteurs annonçaient la suspension de leur journal et leur départ pour Rome en disant : Nous SOMMES CONDAMNÉS, *dit-on, à Rome ; (*l'événement a prouvé *qu'on disait* bien) ; *eh bien, c'est à Rome que nous irons entendre notre arrêt,* PROSTERNÉS DEVANT LA CHAIRE DE SAINT PIERRE », que c'est ce jour qu'ils signaient cet Acte d'Union et prenaient *la résolution ferme de concourir de tout leur pouvoir à la défense de ces mêmes principes et de ces mêmes libertés qu'on disait pourtant déjà condamnées à Rome,* où ils allaient s'en informer et *entendre leur*

C'est avec un cœur déchiré, mais plein de confiance en celui qui commande aux vents et rétablit le calme, que nous écrivons ces choses, Vénérables Frères, afin que, revêtus du bouclier de la foi, vous vous efforciez de combattre les combats du Seigneur. C'est à vous surtout qu'il appartient de vous opposer comme un rempart à toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu. Tirez le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et que ceux qui ont faim de la justice reçoivent de vous la nourriture. Choisis pour être des cultivateurs diligents dans la vigne du Seigneur, n'agissez que pour cette unique fin ; travaillez tous ensemble pour que toute racine d'amertume soit arrachée du champ qui vous a été confié, et que toute semence de vices y étant étouffée, une heureuse moisson de vertus y croisse et s'y fortifie. Embrassant avec une affection toute paternelle ceux surtout qui appliquent leur esprit d'une manière toute particulière aux sciences sacrées et aux questions philosophiques, exhortez-les, et faites qu'ils ne s'écartent pas des sentiers de la vérité pour courir la voie des impies, en ne s'appuyant que sur les seules forces de leur raison. Qu'ils se souviennent que c'est *Dieu qui conduit dans les routes de la vérité et qui perfectionne les sages (Sap. 7, 15),* et qu'il ne peut se faire que, sans Dieu, nous apprenions Dieu, le Dieu qui par Sa parole instruit les hommes à Le connaître (S. Irénée, Livr. 14. Chap. 10). C'est le propre de l'homme superbe, ou plutôt de l'insensé, de peser dans des balances humaines les mystères de la foi qui sont au-dessus de tout sens humain, et de mettre sa confiance dans une raison qui, par la condition même de la nature de l'homme est faible et débile.

Au reste, que les Princes, nos Fils les plus chers en Jésus-Christ, favorisent les vœux communs que nous formons pour la prospérité de la Religion et des Etats, de leur puissance et de leur autorité, et qu'ils songent que le pouvoir leur a été donné, non seulement pour le gouvernement du monde, mais surtout pour l'appui et la défense de l'Eglise. Qu'ils considèrent sérieusement que tous les travaux entrepris pour le salut de l'Eglise, le sont pour leur repos et le soutien de leur autorité. Bien plus, qu'ils se persuadent que la cause de la foi doit leur être plus chère que celle même de leur royaume, et que leur plus grand intérêt, nous le disons avec le Pape Saint Léon, *est de voir ajouter, de la main du Seigneur, la couronne de la foi à leur diadème.* Etablis comme les pères et les tuteurs des peuples, ils leur procureront un bonheur véritable et constant avec l'abondance et la tranquillité, s'ils mettent leur principal soin à faire fleurir la Religion et la piété envers le Dieu qui porte écrit sur sa cuisse : *Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs*[1]*...* Mais pour que toutes ces

---

*arrêt, prosternés devant la Chaire de Saint Pierre.* On conviendra que le but d'un tel Acte d'Union contraste singulièrement avec le but d'un tel voyage, et que pour des gens qui allaient se *prosterner,* c'était prendre, provisoirement, une attitude bien fière et bien indépendante.

Au reste, cet Acte d'Union, depuis plusieurs mois déjà, avait été mis à exécution par *l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse,* instituée par les mêmes hommes, d'après les mêmes principes et dans le même but, c'est-à-dire (comme elle le déclare elle-même), *pour défendre la liberté d'enseignement, celle de la presse et celle d'association,* qu'elle appelle *les trois branches de la liberté religieuse.* Or, quand on considère les statuts de cette *Agence,* son organisation en *Dixainiers* et *en Centeniers,* son avocat (M. Janvier), se vantant, en plaidant pour elle « *d'avoir toujours vécu* PLUS QUE SÉPARE *du Catholicisme »,* son Conseil général, dont les membres se sont, de leur propre autorité, partagé la France, pour y défendre et y propager, sous le nom *de* liberté religieuse, *les libertés d'associations, d'enseignement et de la presse ;* on ne peut s'empêcher d'être frappé de sa ressemblance avec *ces associations et réunions,* dont parle le Souverain Pontife, *ayant des règles déterminées et se formant comme un corps d'armée, avec des sectateurs de toute espèce de culte et de fausses religions,* SOUS LES APPARENCES, *il est vrai,* DU DÉVOUEMENT A LA RELIGION, *mais, en effet,* POUR RÉPANDRE PARTOUT LES NOUVEAUTÉS ET TOUTE ESPÈCE DE LIBERTÉ.

[1] Cette assistance que le pouvoir temporel doit au pouvoir spirituel, et l'obligation pour l'un de faire exécuter les lois et jugements de l'autre afin que *force demeure à justice,* est une des vérités catholiques contre lesquelles *l'Avenir* s'est élevé avec le plus de force et de persistance. Nos citations n'étant déjà que trop longues, nous transcrirons seulement deux ou trois passages sur ce sujet.

« Il peut arriver que, les croyances se divisant, il se forme dans le même Etat plusieurs sociétés spirituelles, et dès lors l'Etat, ne pouvant s'identifier avec l'une sans rompre avec les autres et les traiter en ennemies, il s'en suit que chacune d'elle tendant à se constituer extérieurement, ou à faire dans l'Etat un autre état, la guerre de croyances ou d'opinions devient une guerre politique et civile permanente… *Le remède, l'unique remède à un mal si grand, est de laisser la guerre spirituelle se poursuivre et se terminer par des armes purement spirituelles.* La vérité est toute puissante. *Ce qui retarde le plus son triomphe,* C'EST L'APPUI QUE LA FORCE MATERIELLE ESSAIE DE LUI PRETER, *c'est l'apparence même de la contrainte dans le domaine essentiellement libre de la conscience et de la raison…* (Ailleurs, *l'Avenir* avait dit, que demander l'appui de cette force matérielle, « *c'était vouloir nous ramener au moyen Age, et que ce projet recelait aussi la pensée, sans doute inaperçue,* D'UN DES PLUS GRANDS CRIMES *que l'on puisse commettre contre la Religion elle-même).* Nul, continue *l'Avenir,* ne doit compte de sa foi au pouvoir humain, *et la maxime contraire, directement opposée au Catholicisme dont elle ruine la base, n'a jamais produit, toutes les fois qu'on l'a vu apparaitre dans le monde, que des sanglantes divisions, des calamités et des crimes sans nombre… Nous croyons que la Religion* DOIT ETRE AUJOURD'HUI TOTALEMENT SEPAREE DE L'ETAT et le prêtre de la politique ; *que le Catholicisme,* partout en butte à la défiance des peuples, et trop souvent à la persécution des gouvernements, *s'affaiblirait toujours davantage s'il ne se hâtait de secouer le joug de leur pesante protection, et qu'il ne peut revivre que par la liberté.* Dans la position fausse où le placent ses rapports avec le pouvoir temporel, il se présente aux hommes sous une apparence humaine qui les aliène de lui, tandis qu'entravé, chargé de mille liens qui le privent de son mouvement propre, *il languit en lui-même, affaissé sous le poids d'une servitude abjecte*. *Le montent est venu pour lui de se dégager de ses fers ». (L'abbé de* LAMENNAIS, *Avenir,* 18 octobre 1830).

Les mêmes idées se retrouvent exprimées d'une manière encore plus absolue, dans un article dont voici la conclusion : « Nous croyons avoir établi que le régime restrictif de la liberté de conscience, qui entra dans la constitution du moyen âge, eut pour base un état *transitoire* de la société : voilà pour le passé ; que partout où un nouvel ordre social s'établit et devient, par la force même des choses, l'expression de l'état des esprits divisés de croyances, toute atteinte portée à la liberté de conscience attaque les conditions premières et les fondements même de ce nouvel ordre social : voilà pour le présent, et en particulier pour la situation actuelle de la France ; que si la foi prévaut par la liberté, *cette liberté, loin de devoir être ensevelie dans le triomphe qu'elle aura préparé, participera désormais à l'immortalité même de la Religion, dont les destinées sont inséparablement unies aux siennes :* VOILA POUR L'AVENIR ; et, en général, *que les progrès de la vérité dans le monde entier DÉPENDENT DE L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA CONTRAINTE.* Qu'on ne se fasse pas illusion sur les motifs secrets qui poussent à invoquer une éternelle contrainte pour protéger la foi éternelle. *Cette prière terrible, lorsqu'elle n'a pas pour excuse L'AFFAIBLISSEMENT DE LA RAISON sort d'une âme QUI MELE AU CULTE DE LA VÉRITÉ DES MYSTERES MOINS PURS. On se les dissimule, en se disant, qu'à raison de la corruption native de l'homme et de son penchant au mal, le régime de la liberté établirait, sur les ruines de la foi, le règne des erreurs et des passions.* Mais la corruption humaine s'étend à tout : les passions et les erreurs sauront aussi bien s'emparer de la contrainte pour opprimer la foi. Les

choses s'accomplissent heureusement, levons les yeux et les mains vers la très-sainte Vierge MARIE, qui seule a détruit toutes les hérésies. Elle est le principal objet de notre confiance ; disons plus, la raison de notre espérance elle-même (Saint Bernard. Serm. Sur la Nativ. de la B. V. Marie). Puisse-t-elle, dans la nécessité pressante où se trouve le troupeau du Seigneur, demander elle-même avec instances les plus heureux succès pour notre zèle, nos desseins et nos entreprises. Demandons aussi, par d'humbles prières, à PIERRE, Prince des Apôtres, et à PAUL, l'associé de son Apostolat, que vous soyez tous comme un mur inébranlable, et qu'on ne pose pas d'autre fondement que celui qui a été posé. Appuyés sur ce doux espoir, nous avons confiance que l'auteur et le consommateur de notre foi, Jésus-Christ, nous consolera tous enfin au milieu des tribulations qui nous accablent ; et, comme présage du secours céleste, nous vous donnons, Vénérables Frères, à vous et aux brebis confiées à vos soins, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, le XVIII des Calendes de septembre, le jour solennel de l'Assomption de cette *Bienheureuse Vierge Marie,* l'an 1832 de l'Incarnation de notre Seigneur, de notre Pontificat le second[1].

---

choses étant égales sous ce rapport, d'où vient que l'on craint plus la corruption de la liberté que la corruption de la contrainte, *supposé même que celle-ci fût légitime ? C'EST QU'ON CROIT PLUS A LA DIVINITÉ DE LA FORCE BRUTE qu'à la force de Dieu et de la vérité ; DOGME EFFROYABLE, qui fait faire trembler ceux qui viennent à le découvrir au fond DE CE QU'ILS PRENNENT POUR DES PENSÉES SAINTES : CAR, S'ILS ÉTAIENT CONSÉQUENTS, ILS SERAIENT ATHÉES ! (Avenir,* 2 juillet 1831).

Lamentables paroles, qui glacent d'horreur un Catholique, lorsque venant de lire l'Encyclique, il considère à *qui* elles s'appliquent aujourd'hui.

[1] Pendant le peu de jours écoulés depuis que nous avons mis sous presse les premières pages de cette traduction, nous avons eu l'occasion de nous convaincre que les notes que nous y avons attachées ne seront pas inutiles, comme le pourraient croire ceux de nos lecteurs qui ont eu le bonheur de voir d'abord et clairement dans l'Encyclique *ce qui y est en effet. Mais* cette disposition n'est malheureusement pas générale, et déjà la condamnation des doctrines *de l'Avenir* rencontre quelque opposition parmi leurs partisans. On devait s'y attendre : elles avaient enivré tant de têtes, faussé tant de jugements ! Aussi, parmi ces pauvres abusés, les uns gardent un morne silence, tout étourdis qu'ils sont encore d'un coup si rude et si imprévu ; d'autres, qui voudraient bien *écouter* le Pape, mais sans *entendre* ce qu'il dit, c'est-à-dire qui voudraient allier le devoir de soumission que leur impose *le Catholicisme-romain* avec leur tendre attachement pour les principes que leur prêchait *le catholicisme-révolutionnaire,* cherchent quelque faux-fuyant, quelque distinction subtile qui mette tout à-la-fois leur orthodoxie et leurs affections à couvert. Ainsi, on en entend quelques-uns demander tout bas si l'on doit à une Lettre Encyclique la même foi qu'à un jugement doctrinal ; tandis que d'autres, observant que le Souverain Pontife n'a *nommé* ni *l'Avenir,* ni *ses rédacteurs*, en concluent que, charitablement, on doit croire qu'il n'a pas entendu en parler, qu'en tous cas, ce ne serait *qu'implicitement* et non *explicitement,* et que*,* jusqu'à plus *ample informé, on* peut, en toute sûreté de conscience, s'en tenir au *silence respectueux.* En un mot, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres semblables, on se raisonne et on s'arrange pour faire *de l'obéissance sans soumission.*

Il importait donc beaucoup de rendre évident, incontestable, et pour ainsi dire palpable, l'identité parfaite qui existe entre les doctrines soutenues par *l'Avenir* et celles condamnées par l'Encyclique, soit afin d'éclairer ceux qui veulent l'être, soit afin que ceux qui veulent absolument se tromper eux-mêmes ne puissent du moins plus tromper les autres. Tel a été notre unique but, et nous espérons l'avoir atteint.

Nous n'entendons parler ici que des *partisans* de *l'Avenir* et non de ses *rédacteurs.* Quant à ceux-ci, ils ne peuvent se faire un instant d'illusion. Ils auront senti d'abord toute la force et toute la portée du coup qui vient de les frapper ; et sans doute aussi ils le recevront avec l'humble foi de prêtres et d'écrivains catholiques, et se hâteront de publier leur adhésion au jugement qui les condamne, avec ce renoncement d'esprit et cette candeur de cœur, qui valent mille fois mieux que la science et le génie, et sans lesquels le génie et la science ne sont rien. Nous nous empresserons de publier cette noble rétractation dès qu'elle paraîtra. Jamais nous n'aurons eu de page plus douce à écrire.

LE DIRECTEUR DE L'INVARIABLE.